

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élu-e-s Europe Ecologie Les Verts Nantes Métropole, CARENE, Région Pays de la Loire

Nantes, le mercredi 11 juillet 2012.

Projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Loi sur l'eau. Avis favorable de la CLE, malgré l'opposition des élus écologistes.

Hier, la Commission locale de l'eau Estuaire (CLE) s'est réunie pour donner son avis sur les mesures compensatoires proposées par les maitres d'ouvrage du projet d'aéroport du Grand Ouest et sur celui de la desserte de l'aéroport. Les élu-e-s écologistes y siégeant ont voté contre l'avis proposé.

Ce n'est pas sur le projet aéroportuaire mais bien sur la conformité des mesures compensatoires au droit de l'eau que les élu-e-s se sont prononcés. « Nous avons à donner un avis uniquement sur les mesures compensatoires proposées par les maîtres d'ouvrage eu égard aux préconisations et orientations du SDAGE¹ » a insisté Bernard Garnier, élu de la ville de Saint-Nazaire et siégeant depuis de longues années à la CLE.

« Dans le cas présent, le projet d'avis qui nous était soumis comportait d'importantes réserves.. Émettre un avis favorable est incompréhensible » a précisé **Elisabeth Guist'hau, élue à Nantes Métropole.** « Normalement, dans tout autre dossier, le projet aurait été retoqué et la CLE aurait demandé au maître d'ouvrage de revoir sa copie. »

En effet, la zone concernée présente un intérêt écologique majeur : « l'omniprésence de zones humides sur l'emprise des deux projets, ainsi que la qualité de conservation du bocage et du chevelu des multiples têtes de bassin des affluents de la Vilaine et de la Loire font de ces zones un espace naturel quasi unique dans l'Ouest. Non seulement il n'en est nullement fait mention dans l'avis, mais en plus, les mesures compensatoires n'en tiennent pas compte. » a expliqué Christophe Dougé, élu régional délégué à la Loire en charge de la politique de l'eau et fin connaisseur de ces problématiques.

Ensuite, les mesures compensatoires mentionnées dans le dossier restent à l'état d'ébauche : ni leur localisation ni leurs coûts ne sont précisés. Leur réalisation restent donc hypothétiques..

Enfin, le dossier propose essentiellement la conservation d'une zone existante comme mesure compensatoire. « C'est comme si un projet était amené à détruire le Château de Chambord et la compensation proposée serait de refaire les huisseries et les peintures du château voisin à Chenonceau. Cela n'a pas de sens » s'est indigné le conseiller régional.

Par conséquent, devant la fragilité du dossier et le déficit de garanties sur les mesures compensatoires, les élus écologistes ont voté contre l'avis proposé en séance.

_

¹ Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux